



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-septième session

# 197 EX/4

## Partie I

PARIS, le 10 septembre 2015  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I (en ligne)

### EXÉCUTION DU PROGRAMME

#### Résumé

Le présent [rapport](#), **publié en ligne**, vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale au cours des 18 premiers mois de la période quadriennale 2014-2017.

Il s'agit d'un rapport en ligne consolidé, extrait de [SISTER](#), qui rend compte sous forme de tableaux des progrès accomplis en vue de la réalisation des indicateurs de performance de chacun des résultats escomptés du [37 C/5](#), y compris en ce qui concerne les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres.

Les progrès sont évalués par rapport aux indicateurs de performance et cibles/indicateurs de référence correspondants, tels que révisés dans le cadre du **Plan de dépenses de 507 millions de dollars**.

Le rapport est disponible directement dans [SISTER](#) (37 C/5), ainsi que sur le [site Web de BSP](#).

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ni financières.

Aucune décision n'est proposée.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-dix-septième session

**197 EX/4**  
**Partie II**

PARIS, le 3 septembre 2015  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE II**

**Situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2015  
(comptes non audités), ajustements budgétaires qui découlent des dons  
et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé)  
Situation au 30 juin 2015 (comptes non audités)  
(N° 55)**

**Résumé**

Le document 197 EX/4 Partie II contient :

**A. Le rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015.**

Conformément à la résolution 37 C/98, paragraphes (b), (d) et (e), la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif :

- (i) des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015 ;
- (ii) des virements opérés entre articles budgétaires à la suite d'ajustements concernant les activités de programme intervenus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 5.

**B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2014-2015 au 30 juin 2015 sur la base des comptes non audités relatifs au Programme ordinaire et aux fonds extrabudgétaires.**

## PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE  
DE L'ORGANISATION EN 2014-2015 (37 C/5) AU 30 JUIN 2015  
(COMPTES NON AUDITÉS)**

## I

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS  
POUR 2014-2015**

1. La Partie A présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.
2. En vertu du paragraphe (b) de la résolution 37 C/98, la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2014-2015 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier, et doit en rendre compte aux membres du Conseil exécutif à la session qui suit cette opération.

**Le montant total de 8 968 582 dollars reçu pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015 se décompose comme suit :**

- nouveaux fonds reçus de donateurs : 6 125 918 dollars, soit une augmentation de 63,3 % par rapport à la même période lors de l'exercice biennal précédent ;
- virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux : 200 000 dollars ;
- virements en provenance du Fonds d'urgence, conformément à la recommandation du Conseil exécutif (décision 196 EX/4) : 2 649 241 dollars, dont 2 642 664 dollars d'engagements de dépenses autorisés au 30 juin 2015.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif par secteur/bureau de ces opérations, dont le détail figure à l'annexe II du document 197 EX/4.INF.2.

Secteur/Bureau	Nouveaux fonds reçus de donateurs	Virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux	Virements en provenance du Fonds d'urgence	\$	Part relative
	\$	\$	\$	\$	%
Éducation (ED)	3 136 905	-	65 000	3 201 905	35,7
Sciences exactes et naturelles (SC)	435 407	-	796 271 (*)	1 231 678	13,7
Sciences sociales et humaines (SHS)	78 779	-	543 868	622 647	6,9
Culture (CLT)	853 782	-	1 200 000	2 053 782	22,9
Communication et information (CI)	484 315	100 000	-	584 315	6,5
Organes directeurs (GBS)	124 533	-	-	124 533	1,4
Évaluation et audit (IOS)	249 070	-	-	249 070	2,8
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	25 623	-	-	25 623	0,3
Relations extérieures et information du public (ERI)	203 823	100 000	-	303 823	3,4
Gestion des ressources humaines (HRM)	-	-	37 525	37 525	0,4
Gestion des bureaux hors Siège	533 681	-	-	533 681	6,0
<b>Total, dons et contributions spéciales</b>	<b>6 125 918</b>	<b>200 000</b>	<b>2 642 664</b>	<b>8 968 582</b>	<b>100</b>

(\*) Dont un montant de 500 000 dollars pour le renforcement des activités de la COI.

3. Le tableau ci-après donne un aperçu des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus au cours de la période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015. Il a été reçu un montant total de 20 801 945 dollars, dont 15 628 596 dollars de nouveaux fonds reçus de donateurs.

Secteur/Bureau	Nouveaux fonds reçus de donateurs	virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux	virements en provenance du Fonds d'urgence	\$	Part relative
	\$	\$	\$	\$	%
Éducation (ED)	7 077 402	130 000	65 000	7 272 402	35,0
Sciences exactes et naturelles (SC)	1 401 593	-	1 162 271	2 563 864	12,3
Sciences sociales et humaines (SHS)	217 515	-	573 868	791 383	3,8
Culture (CLT)	3 307 606	108 000	1 240 000	4 655 606	22,4
Communication et information (CI)	1 051 181	100 000	63 200	1 214 381	5,8
Organes directeurs (GBS)	224 533	-	-	224 533	1,1
Évaluation et audit (IOS)	248 750	324 800	-	573 550	2,8
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	94 198	-	-	94 198	0,5
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	8 141	-	-	8 141	0,0
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD)	187 674	-	-	187 674	0,9
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	70 000	-	-	70 000	0,3
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (KMI)	-	-	20 000	20 000	0,1
Relations extérieures et information du public (ERI)	296 808	169 885	-	466 693	2,2
Gestion des ressources humaines (HRM)	-	-	37 525	37 525	0,2
Gestion des bureaux hors Siège	1 443 195	-	1 178 800	2 621 995	12,6
<b>Total, dons et contributions spéciales</b>	<b>15 628 596</b>	<b>832 685</b>	<b>4 340 664</b>	<b>20 801 945</b>	<b>100</b>

## II

### TRANSFERTS DES COÛTS DE PROGRAMME ENTRE ARTICLES BUDGÉTAIRES

4. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015, « la Directrice générale peut opérer des virements de crédits dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». En conséquence, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des virements de crédits ci-après :

#### (a) Réaffectation de ressources du Programme ordinaire aux fins de la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation par pays :

En application de la résolution 37 C/62, paragraphes 1 (e) et 2 (3), la Directrice générale a alloué 2 % des ressources du budget opérationnel des grands programmes à la préparation des exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies (projets pilotes « Unis dans l'action », PNUAD et programmation conjointe).

La moitié du montant ainsi réaffecté est programmée par les secteurs pour des activités sectorielles spécifiques, tandis que l'autre moitié est allouée par le Bureau de la planification stratégique (BSP), en sa qualité de coordonnateur, aux efforts déployés à l'échelle de

l'Organisation. Les fonds à mettre à la disposition de BSP s'élèvent à **454 449 dollars** dans le plan de dépenses de 507 M\$. Un montant de **170 409 dollars** a été viré des grands programmes I, II, III et IV pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 (décisions 195 EX/4 et 196 EX/4), auquel s'ajoute un montant de **194 112 dollars** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, ce qui porte à **364 521 dollars** le montant total des fonds transférés.

	Fonds virés	\$
<b>de</b>	<b>Titre II.A – Programmes</b>	
	Grand programme I – Éducation	(77 024)
	Grand programme III – Sciences sociales et humaines	(26 269)
	Grand programme IV – Culture	(39 294)
	Grand programme V – Communication et information	(51 525)
<b>à</b>	<b>Titre II.B – Services liés au programme</b>	
	Chapitre 4 - Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	194 112

**(b) Réaffectation de ressources du Programme ordinaire aux fins de la formation à la gestion financière des directeurs, des spécialistes de programme et des attachés d'administration hors Siège :**

	Fonds virés	\$
<b>de</b>	<b>Titre II.A – Programmes</b>	
	Chapitre 1 – Gestion des bureaux hors Siège – Personnel administratif hors Siège	(100 010)
<b>à</b>	<b>Titre III – Services internes</b>	
	B – Gestion financière	100 010

Les fonds destinés à financer l'assistance temporaire pour des remplacements à des postes vacants ont été réaffectés aux fins d'une formation à la gestion financière organisée à Dakar (Sénégal) du 15 au 19 juin 2015. Compte tenu de la révision de certains outils et politiques, de la nomination de nouveaux membres du personnel, ainsi que du nombre croissant de procédures de gestion de projets de grande ampleur ou complexes, il est apparu, d'après les retours d'information des bureaux hors Siège et le suivi exercé, qu'il était essentiel d'organiser des formations pour renforcer les compétences en matière de gestion financière. Des outils de formation ont donc été développés en interne et des ateliers de formation ont été organisés au Siège, à Beyrouth et à Jakarta, les frais de participation étant à la charge des bureaux dont relevaient les participants. Afin d'assurer une participation plus régulière, les coûts de la qualification en comptabilité et de deux ateliers de formation en Afrique devraient, dans la mesure du possible, être financés par des fonds destinés à l'assistance temporaire pour des postes vacants dans des unités administratives hors Siège. Le résultat escompté se rapportant à la formation en gestion financière relève du Titre III.B du document C/5 et les fonds ont été virés vers le résultat escompté correspondant.

**(c) Réaffectation de ressources du Programme ordinaire aux fins du renforcement des activités menées dans le domaine de la culture au niveau régional :**

	Fonds virés	\$
<b>de</b>	<b>Titre II.A – Programmes</b>	
	Chapitre 1 – Gestion des bureaux hors Siège – Gestion hors Siège	(54 375)
<b>à</b>	<b>Titre II.A – Programmes</b>	
	Grand programme IV – Culture	54 375

Le Bureau de l'UNESCO à La Havane fait office de Bureau régional pour la culture et son Directeur supervise les programmes et projets menés dans le domaine de la culture. Le Bureau avait donc demandé que les économies réalisées sur le poste de Directeur, alors vacant, soient utilisées pour renforcer les activités régionales menées au titre du grand programme IV – Culture.

**Action attendue du Conseil exécutif**

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et les contributions spéciales reçus pendant la période allant de janvier à juin 2015 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 37<sup>e</sup> session (résolution 37 C/98, paragraphes (b), (d) et (e)), qui figure dans le document 197 EX/4 Partie II,

**A**

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire, **pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, un montant total de 8 968 582 dollars**, comme indiqué de façon détaillée à l'annexe II du document 196 EX/4.INF.2 et récapitulé comme suit :

	\$
Titre I.A – Organes directeurs (GBS)	124 533
Titre I.B – Évaluation et audit (IOS)	249 070
Titre II.A – Grand programme I (ED)	3 201 905
Titre II.A – Grand programme II (SC)	1 231 678
Titre II.A – Grand programme III (SHS)	622 647
Titre II.A – Grand programme IV (CLT)	2 053 782
Titre II.A – Grand programme V (CI)	584 315
Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège	533 681
Titre II.B – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	25 623
Titre II.B – Relations extérieures et information du public (ERI)	303 823
Titre III.A – Gestion des ressources humaines	37 525
<b>Total</b>	<b><u>8 968 582</u></b>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure à l'annexe II du document 197 EX/4.INF.2 ;
4. Note également que le montant de 8 968 582 dollars inclut un virement de 2 642 664 dollars autorisé par la Directrice générale et provenant du Fonds d'urgence, conformément à la décision 196 EX/4 (II, C, par. 7) ;

**B**

5. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,
6. Note en outre que la Directrice générale a opéré des virements de crédits entre articles budgétaires, pour soutenir la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation par pays, et a réaffecté des ressources du Programme ordinaire, comme indiqué au paragraphe 4 du document 197 EX/4 Partie II.A ;

## C

7. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 37 C/5 figurant à l'annexe I du document 197 EX/4.INF.2.

## D

6. Comme indiqué à la dernière session du Conseil exécutif, la Résolution portant ouverture de crédits pour le 38 C/5 nécessiterait d'être modifiée pour permettre le paiement, au-delà de la fin de l'exercice biennal, d'engagements contractés formellement mais non encore réglés au 31 décembre 2017. Reconnaisant qu'il s'agissait là d'un processus normal et d'une procédure déjà appliquée lors d'exercices biennaux antérieurs, le Conseil exécutif a proposé un amendement au texte que devra adopter la Conférence générale (voir la décision 196 EX/15, paragraphe 18).

7. Il en est de même pour le 37 C/5. Si la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015 n'est pas amendée, les engagements budgétaires pris pendant l'exercice biennal en cours ne pourront être réglés après la fin de l'année en cours ; dans la mesure où ces engagements constituent des obligations juridiquement contraignantes, l'Organisation serait alors contrainte de les régler au moyen des fonds disponibles au titre du 38 C/5.

8. Par conséquent, le Conseil exécutif est prié d'adresser la recommandation ci-après à la Conférence générale :

Le Conseil exécutif,

1. Prenant note des engagements budgétaires et des dépenses au 30 juin 2015 (document 197 EX/4 Partie II),
2. Prenant note également de la situation concernant les engagements budgétaires contractés au cours de l'exercice financier 2014-2015, ainsi que de la nécessité de faire en sorte que les engagements juridiquement contraignants puissent être réglés en 2016 conformément au Règlement financier de l'Organisation,
3. Recommande à la Conférence générale d'amender comme suit le paragraphe (c) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015 (document 37 C/5 approuvé) :
  - (iii) les crédits ouverts relatifs à des engagements budgétaires qui devront être réalisés en 2016 restent valables pour cette même année civile, conformément à l'article 4 du Règlement financier.

## E

9. Comme indiqué au paragraphe 20 de la partie B du présent document, les montants de certains virements pourraient dépasser la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, et certains montants ne seront connus avec exactitude qu'à la fin de l'exercice biennal. Le Conseil exécutif sera pleinement informé du détail de ces virements à la session de printemps 2016. Par conséquent, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Prend note des informations énoncées dans le document 197 EX/4 Partie II (B) concernant l'exécution du programme de travail du 37 C/5 au 30 juin 2015 ;
2. Note qu'il pourrait être nécessaire, à la clôture définitive des comptes du 37 C/5, d'effectuer des virements entre articles budgétaires d'un montant dépassant la limite de 2 % des crédits initialement ouverts.





## PARTIE B

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**Tableau de bord – Exécution du programme au 30 juin 2015**

Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

**BUDGET GLOBAL AU 30 JUIN 2015 – ÉTAT DES RESSOURCES  
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET RÉSULTATS DES OPÉRATIONS  
(réf. : document 197 EX/4.INF.2)**

**A. TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR 2014-2015.** Le montant total des ressources disponibles pour 2014-2015 se décompose comme suit :

- (a) Programme ordinaire : **507 M\$** sur la base du plafond du plan de dépenses approuvé par la Conférence générale.
- (b) Crédits additionnels d'un montant de **16,5 M\$** reçus **pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015**.
- (c) **1,7 M\$** alloués au titre du Fonds d'urgence pour la préservation de la capacité d'exécution hors Siège.
- (d) **2,6 M\$** alloués au titre du Fonds d'urgence (décision 196 EX/4), essentiellement pour financer les coûts de transition pour les grands programmes, c'est-à-dire les coûts de personnel liés aux traitements versés aux membres du personnel dans l'attente de leur réaffectation à de nouvelles fonctions.
- (e) Ressources extrabudgétaires :
  - (i) **216,6 M\$** de dépenses pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 ;
  - (ii) **300,6 M\$** d'autorisations d'engagement de dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015.

10. Pour information, le tableau 1 du document 197 EX/4.INF.2 indique les ressources globales, ainsi que les taux de dépense, par article budgétaire, pour les crédits du Programme ordinaire comme pour les ressources extrabudgétaires. Le tableau 2 donne des informations sur le total des ressources par résultat escompté, tant pour le Programme ordinaire que pour les ressources extrabudgétaires, tandis que le tableau 3 indique les fonds et les effectifs décentralisés pour les cinq grands programmes. Les tableaux 4 et 5 donnent des informations sur l'exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement, par donateur et par région. Enfin, les tableaux 6 et 7 présentent la situation du Fonds d'urgence.

**B. ANALYSE DES RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE**

11. Au début de l'exercice biennal, il y avait un déficit de 10,8 M\$ entre les allocations pour les plans de travail proposées dans le 37 C/5 et celles approuvées par la Conférence générale au titre du plan de dépenses de 507 M\$. Ce déficit était réparti comme suit :

- 8,1 M\$ d'économies à identifier (déficit intégré dans le plan de dépenses de 507 M\$) ;
- 4,1 M\$ correspondant à l'augmentation des coûts de personnel due à l'exercice de restructuration/redéploiement lancé dans le 36 C/5 (notamment en raison du maintien en

fonctions, jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de certains membres du personnel dont le poste avait été supprimé) ainsi qu'aux retards dans la pleine mise en œuvre de la réforme concernant les AO/EO. Une partie de cette augmentation a été compensée par des économies réalisées sur les coûts de personnel (1,4 M\$) grâce à la restructuration, principalement dans les services internes, portant ainsi le montant global net de cette augmentation à 2,7 M\$.

12. Grâce à la gestion des économies réalisées sur les coûts de personnel du fait des vacances de poste (dont 1,6 M\$ concernant le Titre I – Politique générale et Direction, 7,7 M\$ concernant le Titre II.A – Programmes et Gestion des bureaux hors Siège, et 1,5 M\$ concernant les Services internes), ce déficit est désormais résorbé et l'Organisation est en bonne voie pour terminer l'exercice biennal dans les limites du plafond global du plan de dépenses de 507 M\$.

13. Au cours de la première année de l'exercice biennal, la priorité a été de faire en sorte que l'exercice de restructuration/redéploiement et le déficit budgétaire de 8,1 M\$ concernant le plan de dépenses engendrent le moins de perturbations possible pour l'exécution du programme. Pour atteindre cet objectif, le recrutement s'est limité aux postes dits « essentiels » pendant le premier semestre 2014, et le recours à l'assistance temporaire financée par les économies réalisées sur les postes vacants a fait l'objet de sévères restrictions tout au long de l'année. Ces deux éléments expliquent le nombre élevé de postes vacants en 2014. Le déficit budgétaire étant à présent résorbé, les restrictions budgétaires imposées quant à l'utilisation des économies réalisées sur les postes vacants ont été levées et les secteurs de programme ont été autorisés à recourir à l'assistance temporaire sur une base ajustable de trois mois.

14. Au cours des derniers mois, compte tenu de l'amélioration de la situation concernant les dépenses budgétaires, l'accent a été mis sur un renforcement des ressources disponibles pour les grands programmes. Ainsi que cela avait été proposé à la 196<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, un montant de 2,6 M\$ a été alloué aux cinq grands programmes et à la COI. Conformément à la recommandation du Conseil exécutif, ce montant a été prélevé sur le Fonds d'urgence.

15. La situation du budget du Programme ordinaire au 30 juin 2015 peut se récapituler comme suit :

	M\$	Taux de dépense
Allocations pour les plans de travail	507	74,1 %
Crédits additionnels	16,5	71,4 %
Fonds d'urgence* (renforcement du dispositif hors Siège)	1,7	65,7 %
Fonds d'urgence* (décision 196 EX/4)	2,6	4 %
Total des fonds alloués	527,8	73,6 %

\* fonds alloués à titre de crédits additionnels.

### C. PRÉVISIONS

16. Au cours du deuxième trimestre 2015, dans le cadre du processus habituel de suivi/réexamen, il a été demandé aux secteurs de programme de revoir leurs plans de travail afin de déterminer si une reprogrammation des crédits budgétaires était nécessaire et s'il existait des besoins en crédits additionnels auxquels il était impossible de répondre par une reprogrammation interne. À l'issue de cet exercice, et suite aux propositions formulées par les ADG des secteurs, la Directrice générale a autorisé les cinq grands programmes et la COI à prendre des engagements budgétaires supplémentaires à hauteur de 3,4 M\$ (dont 551 000 dollars pour ED, 352 000 dollars pour SC, 632 000 dollars pour la COI, 130 000 dollars pour SHS, 1 082 000 dollars pour CLT et 654 000 dollars pour CI) afin d'approfondir et d'étendre les activités de programme, principalement hors Siège.

17. Ces engagements de dépenses supplémentaires ont été autorisés sur la base d'une analyse et de projections plus détaillées concernant les économies globales sur les coûts de personnel attendues pour le reste de l'exercice biennal. Afin que les secteurs aient le temps d'entreprendre ces nouvelles activités avant la fin de l'exercice biennal, il a été nécessaire de délivrer les autorisations sans attendre la concrétisation de certaines économies. Cette notion d'utilisation des « économies prévues » est un élément essentiel de l'anticipation et de la gestion des risques qui a pour but d'optimiser l'utilisation des crédits budgétaires en vue de la réalisation des résultats escomptés par les secteurs de programme.

18. Lorsqu'elle a approuvé ces autorisations d'engagement de dépenses supplémentaires, la Directrice générale a également pris en compte d'autres éléments ayant un impact sur les dépenses budgétaires, tels que :

- le Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel annoncé dans la circulaire AC/HR/46 ;
- le coût des mesures relatives à la sécurité hors Siège au titre de la Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies ;
- la décision de pourvoir le poste de Directeur de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) (voir la décision 196 EX/5 (IV, A)) et l'impact sur la stabilité financière de l'Institut ;
- les économies potentielles sur les budgets opérationnels (c'est-à-dire les dépenses autres que les coûts de personnel) de tous les programmes/secteurs ;
- les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées sur les coûts de personnel compte tenu des dépenses moins importantes que prévu en matière d'assistance temporaire, ainsi que des vacances de poste à venir suite au Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel.

19. Du point de vue de la gestion budgétaire, l'objectif premier est de rester dans les limites du plafond global de 507 M\$ fixé dans le plan de dépenses, tout en veillant à ce que les crédits budgétaires sous-utilisés soient réaffectés le plus tôt possible, en privilégiant l'appui aux secteurs de programme. L'impact budgétaire définitif de ces éléments ainsi que des informations actualisées seront communiqués à la prochaine session du Conseil exécutif. Il est difficile de prévoir l'impact des facteurs susmentionnés sur le niveau de dépense de chaque article budgétaire. Conformément à la pratique habituelle, il sera nécessaire, avant la clôture définitive des comptes du 37 C/5, de procéder à des virements entre articles budgétaires afin d'équilibrer le budget global. Certains de ces virements pourraient être d'un montant dépassant la limite de 2 % des crédits initialement ouverts. Par exemple, pour ERI et KMI, un déficit pourrait apparaître en raison des coûts de transition pour lesquels aucun financement compensatoire n'a été alloué au titre du Fonds d'urgence.

20. S'agissant du déficit de 10,8 M\$ absorbé en totalité (comme indiqué dans la section précédente), il convient de noter que le budget disponible pour le 37 C/5 est inférieur d'un montant pouvant aller jusqu'à 7,5 M\$ au montant prévu dans le plan de dépenses de 507 M\$ compte tenu du fait qu'aucune utilisation n'a encore été faite du Titre V du budget.

21. Le Titre V du budget correspond au montant mis de côté pour financer les ajustements concernant les traitements et l'inflation qui interviennent en cours d'exercice biennal. Or, à ce jour, aucune proposition n'a été faite concernant un ajustement des traitements et émoluments de la classe P [en attendant les propositions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)], ce qui constitue une situation exceptionnelle. À sa 196<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a décidé de n'approuver aucun virement à partir du Titre V du budget (décision 196 EX/4) et a recommandé à la Conférence générale que tout reliquat du Titre V serve à financer le déficit du

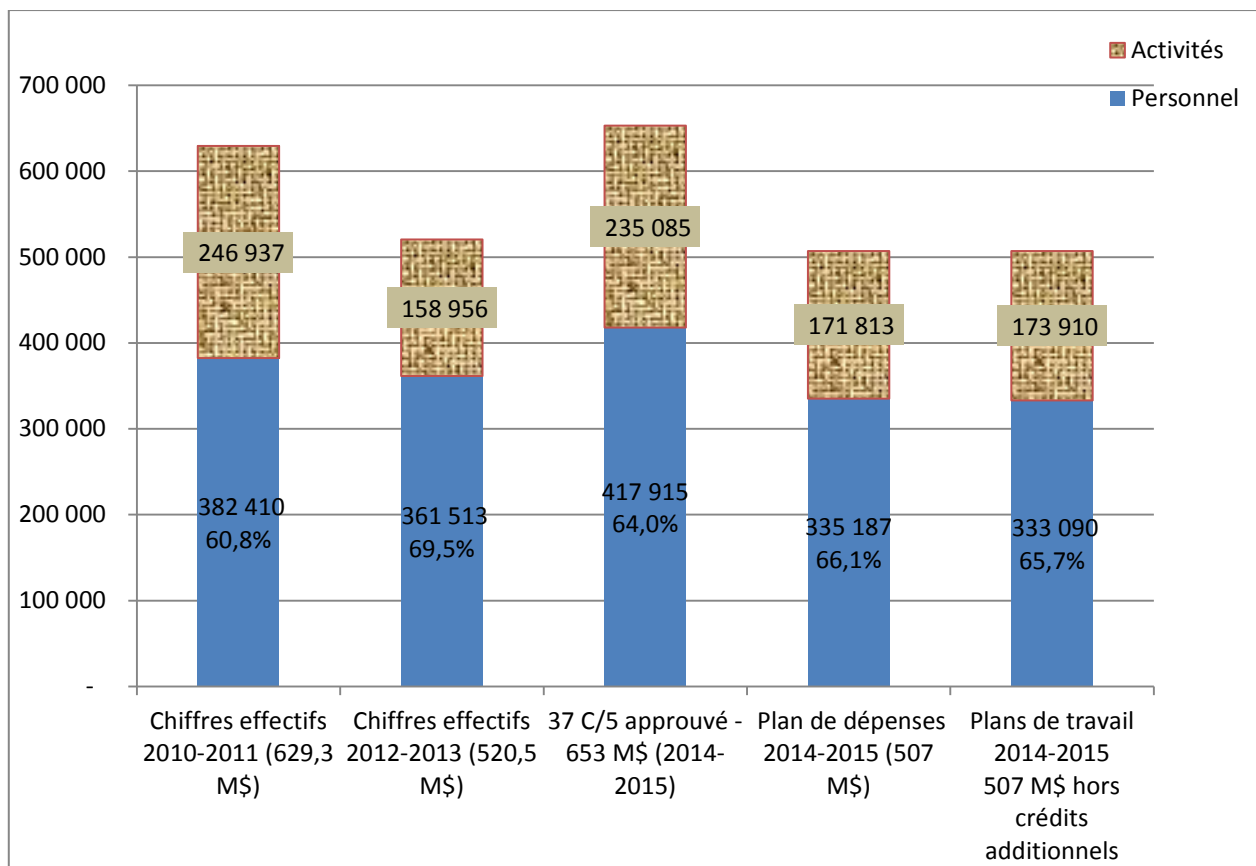
plan de dépenses du 38 C/5 et le nouveau « Fonds d’investissement pour l’exécution efficace du programme » (décision 196 EX/15).

22. Les éléments ci-après, inscrits au Titre V du budget, sont donc également absorbés grâce au reste de l’enveloppe budgétaire : (i) augmentations des traitements du personnel du cadre de service et de bureau (montant estimé à 535 000 dollars pour une première augmentation en vigueur à compter de septembre 2014 et une nouvelle augmentation attendue en septembre 2015) ; (ii) augmentations liées à l’inflation dans l’ensemble des bureaux hors Siège et au Siège ; (iii) augmentations des traitements du personnel hors Siège recruté sur le plan national ; (iv) augmentations de traitement sans changement de classe (avancements d’échelon) pour les membres du personnel qui y ont droit. Les outils actuellement disponibles ne permettent pas de produire une estimation exacte des coûts effectifs pour les points (ii), (iii) et (iv). Cette analyse demande à être affinée, notamment en ce qui concerne l’utilisation de cet article budgétaire dans le 38 C/5.

#### D. ÉVOLUTION DU BUDGET

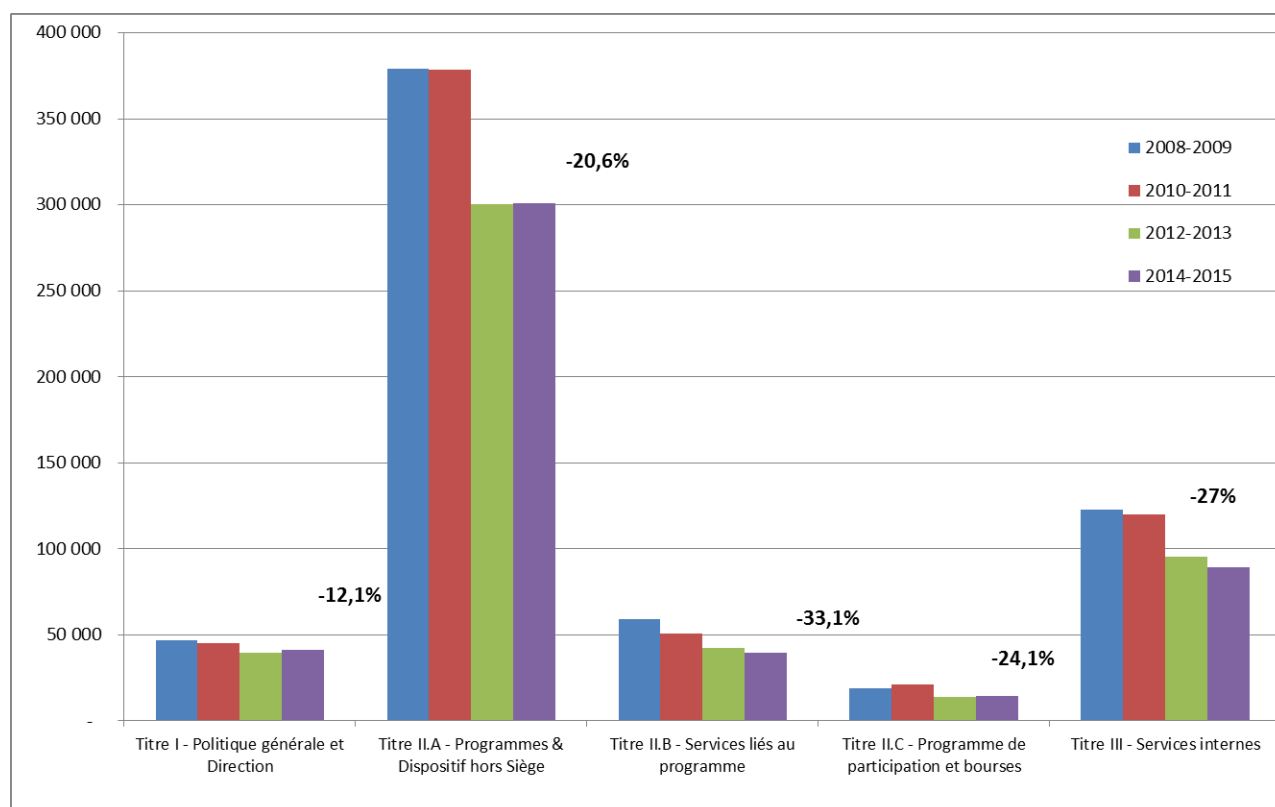
23. Le plan de dépenses de 507 M\$ représente une baisse de 146 M\$ (22,4 %) par rapport à l’enveloppe du 37 C/5 approuvé. Les plans de travail du 37 C/5 affichent un ratio coûts d’activité/coûts de personnel de 34,3 %/65,7 %, contre 34 %/66 % dans le plan de dépenses approuvé. La figure ci-après indique l’évolution du budget global de 2010 à 2015, ainsi que celle du ratio activités/personnel :

(en milliers de dollars des États-Unis)



24. S’agissant de l’évolution des dépenses par titre du budget (voir la figure ci-après), l’enveloppe des plans de travail pour l’exercice biennal en cours est inférieure de 133 M\$ (20,8 %) par rapport aux chiffres effectifs de 2008-2009, et de 122,3 M\$ (19,4 %) par rapport aux chiffres effectifs de 2010-2011.

25. La tendance globale à la baisse, de 20,8 % par rapport à 2008-2009, est détaillée dans le graphique ci-après pour les différents titres du budget :

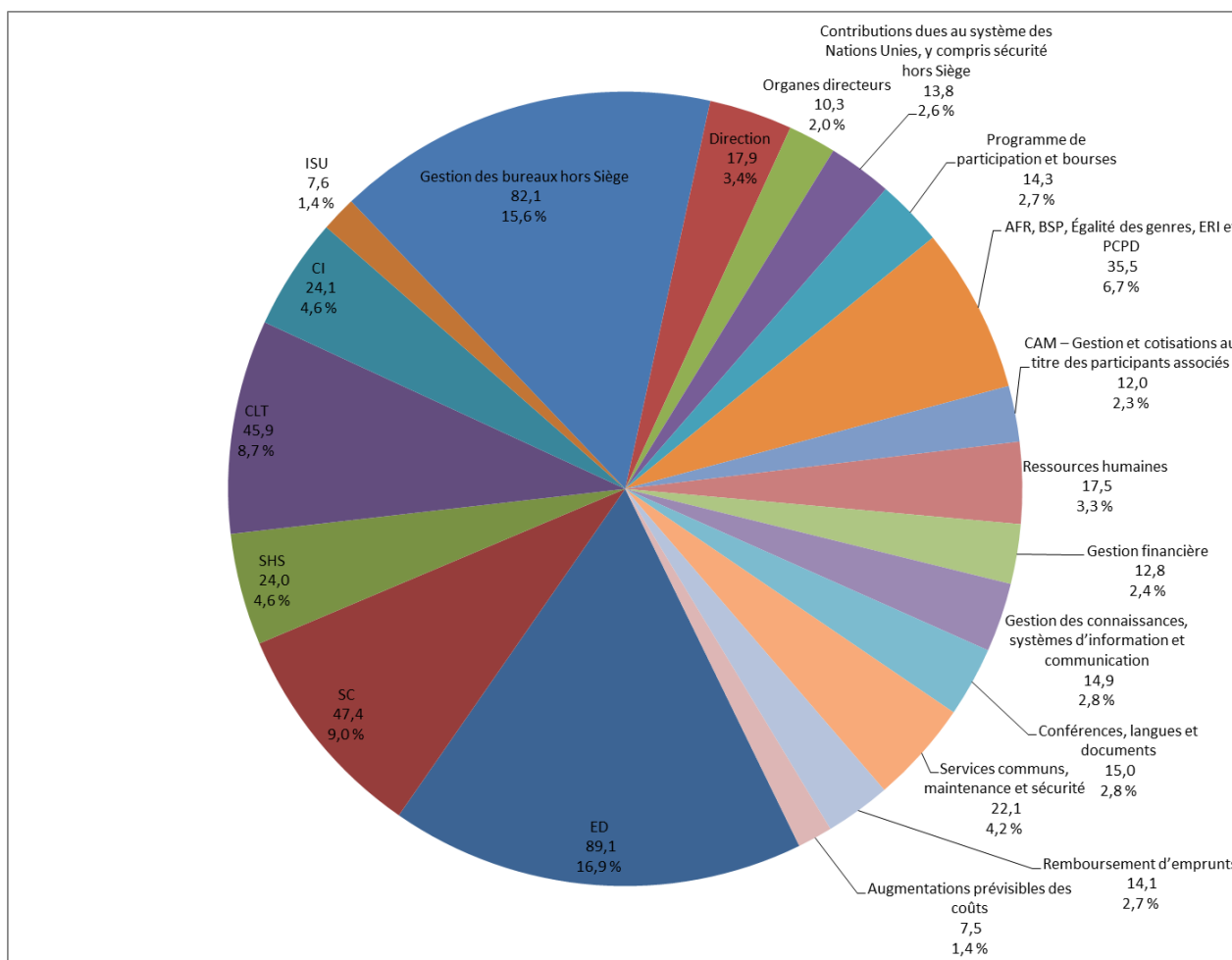


26. Comme indiqué précédemment, il est particulièrement difficile d'opérer des réductions sur le Titre I et les services internes compte tenu du niveau des coûts fixes, notamment en ce qui concerne la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (y compris la sécurité hors Siège), les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (retraités), les charges communes et la maintenance.

#### **E. ALLOCATIONS POUR LES PLANS DE TRAVAIL DU PROGRAMME ORDINAIRE (527,8 M\$, Y COMPRIS LES CRÉDITS ADDITIONNELS) PAR RUBRIQUE BUDGÉTAIRE**

27. Comme l'indique la figure ci-dessus, les principaux bénéficiaires sont les suivants : Éducation (16,9 %), Gestion du dispositif hors Siège (15,6 %), Sciences exactes et naturelles (9 %) et Culture (8,7 %). S'agissant des coûts fixes, 2,7 % des dépenses totales concernent le remboursement d'emprunts, 2,3 % la Caisse d'assurance-maladie (CAM) pour la gestion et les cotisations au titre des participants associés, 2,6 % la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies et 4,2 % les services communs, la maintenance et la sécurité au Siège.

**Total des allocations pour les plans de travail (527,8 M\$) par rubrique budgétaire (en millions de dollars des États-Unis)**



**F. DÉPENSES DU PROGRAMME ORDINAIRE – TAUX DE DÉPENSE VISÉ DE 75 %**

28. Le tableau ci-après récapitule les données du tableau 1 (document 197 EX/4.INF.2) et présente la répartition des coûts de personnel et coûts d'activité par article budgétaire, en indiquant le taux de dépense correspondant. Il convient de noter, en ce qui concerne le budget alloué aux activités (sans compter les dons), que le taux de dépense est légèrement plus élevé que prévu pour ED (86,2 %) en raison du décaissement de l'intégralité des autorisations d'engagement de dépenses pour les instituts, comme c'est également le cas pour l'ISU. Les autres secteurs affichent un taux de dépense proche du taux de dépense visé : 79,3 % pour CI, 73,9 % pour CLT, 71,8 % pour SC et 69,9 % pour SHS. Les bureaux ci-après affichent un taux de dépense supérieur ou inférieur de 15 points de pourcentage par rapport au taux visé de 75 % :

- Éthique (55,1 %), étant donné que la plupart des activités sont prévues pour le deuxième semestre de l'année en cours ;
- Organes directeurs (53,1 %), dans l'attente de la Conférence générale et des sessions à venir du Conseil exécutif ;
- Programme de participation et bourses (91,7 %), étant donné que la plupart des fonds ont déjà été distribués en vue de la mise en œuvre des projets concernés, à l'exception d'un faible montant réservé aux projets d'urgence.

29. Le taux de dépense fera l'objet d'un suivi rigoureux, d'autant que les secteurs de programme ont reçu 6 M\$ de financements supplémentaires (dont 2,6 M\$ au titre du Fonds d'urgence et 3,4 M\$ de crédits budgétaires additionnels), comme indiqué précédemment.

30. Le Comité du Siègre a recommandé que les économies qui pourraient être réalisées sur la maintenance, la conservation et la rénovation des bâtiments et des infrastructures, ainsi que le montant non utilisé du fait de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soient virés sur le Compte spécial pour la restauration et la valorisation du Siègre (projet de résolution proposé dans le document 38 C/44 Partie II, paragraphe 5). Selon les prévisions actuelles, il se pourrait également que des économies soient réalisées sur les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (retraités) (voir le document 38 C/43, paragraphe 21), et il est proposé de virer ce montant sur le Compte spécial pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Ces virements, qui dépendront de la situation globale du budget à la clôture des comptes relatifs au 37 C/5, nécessitent l'autorisation de la Conférence générale.

31. Enfin, étant donné que les 2,6 M\$ provenant du Fonds d'urgence ont récemment fait l'objet d'autorisations d'engagement de dépenses, le taux de dépense global enregistre une baisse, passant de 74,1 % (du budget de base) à 73,6 %. De même, il convient de noter que les 3,4 M\$ de crédits budgétaires additionnels mentionnés au paragraphe 17 n'ont été mis à disposition qu'en juillet 2015 et ne sont donc pas comptabilisés dans les allocations indiquées ci-après.

	ALLOCATION	Dépenses	Dépenses	Total des DÉPENSES	TAUX DE DÉPENSE (%) par rapport aux allocations
<b>Programme ordinaire</b>					
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2014-2015</b>	
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION + Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	23 739	8 072	8 909	16 981	71,5 %
<b>TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>					
GP I – Éducation	29 004	11 676	13 332	25 008	86,2 %
GP II – Sciences exactes et naturelles	11 533	3 773	4 503	8 276	71,8 %
GP III – Sciences sociales et humaines	5 689	1 946	2 028	3 974	69,9 %
GP IV – Culture	8 108	3 039	2 952	5 991	73,9 %
GP V – Communication et information	5 577	2 239	2 182	4 421	79,3 %
Gestion des bureaux hors Siègre	23 962	9 448	8 399	17 847	74,5 %
Autres (ISU, Réforme du dispositif hors Siègre, Services liés aux programmes, Programme de participation et bourses)	25 920	12 258	11 931	24 189	93,3 %
<b>TITRE III – SERVICES INTERNES</b>	26 304	10 235	7 699	17 934	68,2 %
<b>TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>	14 074	7 031	3 446	10 477	74,4 %
<b>SOUS-TOTAL, ACTIVITÉS</b>	<b>173 910</b>	<b>69 717</b>	<b>65 381</b>	<b>135 098</b>	<b>77,7 %</b>
<b>PERSONNEL</b>					
<b>TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	17 412	8 344	3 955	12 299	70,6 %
<b>TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>					
GP I – Éducation	52 787	25 708	12 478	38 186	72,3 %
GP II – Sciences exactes et naturelles	33 324	16 729	8 633	25 362	76,1 %
GP III – Sciences sociales et humaines	17 382	8 114	4 478	12 592	72,4 %
GP IV – Culture	33 145	16 740	8 513	25 253	76,2 %
GP V – Communication et information	17 269	8 815	3 934	12 749	73,8 %
Gestion des bureaux hors Siègre	55 526	25 943	12 682	38 625	69,6 %
Autres (Services liés aux programmes, Programme de participation et bourses)	35 594	18 179	10 003	28 182	79,2 %
<b>TITRE III – SERVICES INTERNES</b>	63 151	31 045	16 255	47 300	74,9 %
Réserve pour les reclassements	0	0	0	0	
<b>TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	7 500	-	-	0	-
<i>Réduction consécutive à la révision de la structure de l'Équipe de direction</i>	-	0	0	0	
<i>Économies supplémentaires à identifier</i>	-	0	0	0	
<b>SOUS-TOTAL, PERSONNEL</b>	<b>333 090</b>	<b>159 617</b>	<b>80 931</b>	<b>240 548</b>	<b>72,2 %</b>
<b>TOTAL, ACTIVITÉS ET PERSONNEL</b>	<b>507 000</b>	<b>229 334</b>	<b>146 312</b>	<b>375 646</b>	<b>74,1 %</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS</b>	<b>16 461</b>	<b>5 345</b>	<b>6 412</b>	<b>11 757</b>	<b>71,4 %</b>
<i>Fonds d'urgence – renforcement de la structure hors Siègre</i>	1 698	469	646	1 115	65,7 %
<i>Fonds d'urgence – 2015 (décision 196 EX/4)</i>	2 643	0	105	105	4,0 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>527 802</b>	<b>235 148</b>	<b>153 475</b>	<b>388 623</b>	<b>73,6 %</b>

## G. SITUATION DES POSTES ET PROGRAMME DE CESSATION VOLONTAIRE DE SERVICE PAR ACCORD MUTUEL

### Répartition des postes occupés/vacants de janvier à juin 2015

Année Mois	Nombre de postes OCCUPÉS			Nombre de postes VACANTS										TOTAL POSTES
	Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège				Hors Siège				TOTAL		
				D	P	GS	Total	D	P	NO	GS		Total	
2015 Janvier	830	510	1 340	6	36	15	57	7	40	18	44	109	166	1 506
Février	827	505	1 332	5	32	16	53	6	41	16	44	107	160	1 492
Mars	822	513	1 335	4	35	20	59	6	39	16	40	101	160	1 495
Avril	823	519	1 342	4	32	18	54	7	40	14	34	95	149	1 491
Mai	816	521	1 337	4	34	22	60	8	40	13	31	92	152	1 489
2015 Juin	811	523	1 334	5	37	24	66	8	39	11	30	88	154	1 488

Non inclus les postes locaux NO/G hors Siège financés au titre du Fonds d'urgence jusqu'à fin décembre 2015 et considérés comme temporaires à des fins administratives. L'évolution du nombre total de postes (de 1 506 à 1 488) est le résultat net de la suppression de 32 postes, de 11 créations et du rétablissement de 3 postes qui avaient été suspendus.

### Évolution du taux de vacance pour les postes du Programme ordinaire

	2015					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Siège	6 %	6 %	7 %	6 %	7 %	8 %
hors Siège	18 %	17 %	16 %	15 %	15 %	14 %
<b>Total</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>

32. Au 30 juin 2015, le taux de vacance concernant les postes du Programme ordinaire s'élevait à 10 %, contre 11 % au 31 décembre 2014. Au cours de la période de six mois allant de janvier à juin 2015, la tendance enregistrée fait état d'une baisse du taux de vacance hors Siège (de 18 % à 14 %) et d'une hausse modérée au Siège (de 6 % à 8 %).

33. La baisse limitée du taux de vacance global peut s'expliquer par le fait que, depuis 2012, la majorité des postes vacants sont pourvus en interne, ce qui engendre de nouvelles vacances de postes. En 2014, 60 % des postes vacants ont été pourvus en interne, tandis que 40 % ont été pourvus en externe.

34. En 2015, néanmoins, le nombre de postes du Programme ordinaire pourvus en externe a augmenté, passant de 40 % à 63 %, en raison de la hausse du nombre de nominations à des postes locaux hors Siège (administrateurs nationaux et personnel du cadre de service et de bureau), qui sont pour la plupart pourvus en externe. En ce qui concerne les postes de Directeur, 50 % ont été pourvus en externe, tandis que la majorité des postes du cadre organique continuent à être pourvus en interne (76 %).

35. En mars 2015, un nouveau Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel a été lancé pour permettre un renouvellement des compétences du personnel, notamment en vue de la mise en œuvre prochaine du programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'une redéfinition de certains postes, le cas échéant. Ce programme a pris fin en juillet 2015. Au total, 36 membres du personnel ont accepté l'offre de cessation volontaire de service par accord mutuel



(au 7 août 2015), dont la majorité au Siège (24), 7 hors Siège et 5 dans des instituts de catégorie 1.

36. La situation concernant le Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel, en termes de nombre de membres du personnel et de coûts par source de financement, est récapitulée dans le tableau ci-après. Les coûts indiqués comprennent à la fois les montants effectifs concernant le personnel qui a déjà quitté l'Organisation et l'estimation du montant total des coûts concernant le personnel qui quittera l'Organisation dans les mois à venir.

**Situation du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel** (en milliers de dollars des États-Unis)

Nombre de membres du personnel ayant accepté une offre	Programme ordinaire		OPF (comptes générateurs de recettes)		Instituts		Total général	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
	Siège	21	3 117	3	372			24
Hors Siège	6	450	1	183	5	884	12	1 517
Total	27	3 567	4	555	5	884	36	5 006

37. Étant donné que le Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel va engendrer des vacances de poste, il faut s'attendre à une interruption de la tendance à la baisse du taux de vacance dans les mois à venir, en particulier au Siège.

38. Il est important de noter que le taux de vacance (c'est-à-dire le ratio de postes vacants par rapport au nombre total de postes) obtenu à partir des données figurant dans le tableau ci-dessus est calculé à un moment donné et ne peut être utilisé pour produire une estimation exacte des économies réalisées sur les coûts de personnel, étant donné que du personnel temporaire est souvent recruté et financé sur ces postes vacants dans l'attente d'un recrutement officiel.

## H. ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

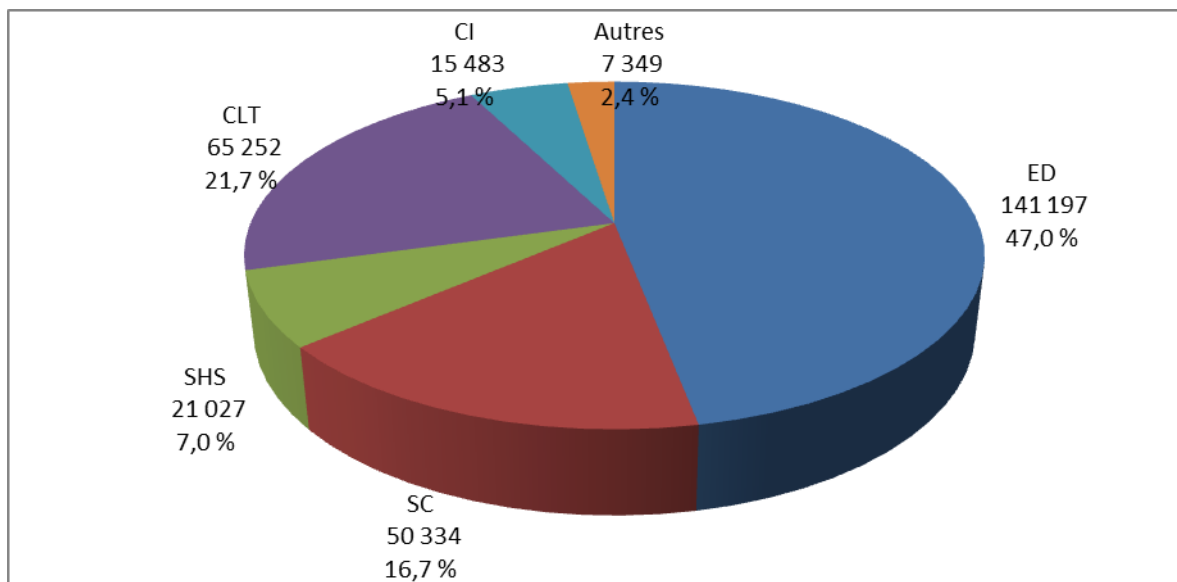
39. Les ressources extrabudgétaires servent généralement à financer des projets s'échelonnant sur plusieurs années. La présente analyse rend compte des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015. Les autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires se font sur une base annuelle, mais ne reflètent pas nécessairement 12 mois complets d'activités opérationnelles. Par conséquent, les taux de dépense ne sont pas entièrement comparables avec ceux du Programme ordinaire, qui se rapportent pour la plupart à des autorisations d'engagement de dépenses émises sur une période de 24 mois.

40. En 2015, l'utilisation des ressources extrabudgétaires suit globalement la même tendance que lors des années précédentes, avec un taux de dépense de 38,1 % (contre un taux théorique visé de 50 % pour cette période). Ce taux était de 38,7 % en 2014 et en 2013. Les autorisations d'engagement de dépenses pour 2015, dont le montant s'élève à 300,6 M\$, sont en légère augmentation par rapport à 2014 (299 M\$). Afin d'accroître le taux d'exécution, des mesures ont été prises, telles qu'une évaluation plus réaliste des besoins pour les plans de travail annuels, ainsi qu'un suivi rigoureux et une reprogrammation des autorisations d'engagement de dépenses, le cas échéant. Les dépenses enregistrent une légère baisse de 1 %, passant de 115,7 M\$ en juin 2014 à 114,5 M\$ en juin 2015.

**Chiffres exprimés en milliers de dollars des États-Unis dans toutes les figures**

**FIGURE 1**

**Ressources extrabudgétaires pour les plans de travail par grand programme  
Autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2015 (fonds disponibles)  
Total : 300,6 millions de dollars**

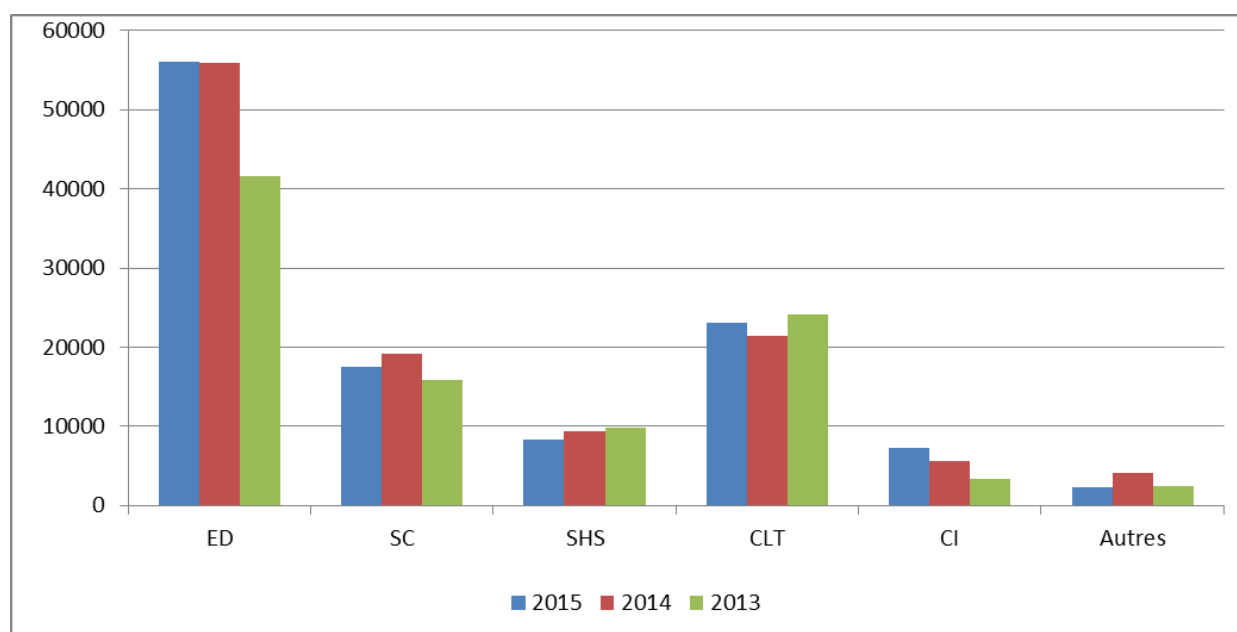


41. Au 30 juin 2015, les autorisations d'engagement de dépenses au titre des cinq grands programmes représentaient 97,6 % du montant total des autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires (293,3 M\$ sur un total de 300,6 M\$, soit une augmentation de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2014), tandis que les rubriques Direction, Services liés au programme et Services internes ont enregistré une baisse, passant de 3 % à 2,4 %.

42. Le Secteur de l'éducation comptabilise 47 % des autorisations d'engagement de dépenses, suivi par la culture (21,7 %), les sciences exactes et naturelles (16,7 %), les sciences sociales et humaines (7 %) et enfin le Secteur de la communication et de l'information (5,1 %).

FIGURE 2

**Comparaison entre 2015, 2014 et 2013 des niveaux de dépense enregistrés en milieu d'année, par secteur et services de soutien**



43. Le taux de dépense des ressources extrabudgétaires, qui s'établit à 38,1 %, se situe en-deçà du taux visé de 50 %, mais reste stable par rapport à la même période en 2014. On observe une tendance générale à la baisse en ce qui concerne le fonds-en-dépôt brésilien constitué au profit du donateur qui s'explique par une diminution des contributions effectivement reçues et par les fluctuations du taux de change (entre le réal brésilien et le dollar des États-Unis). Cette baisse a eu un impact sur les dépenses dans presque tous les secteurs. La baisse affichée par SC, comme le montre la figure ci-dessus, est essentiellement due à ce facteur.

44. En ce qui concerne ED, même si le graphique fait apparaître un niveau de dépense stable par rapport à 2014, une légère augmentation a été enregistrée, principalement en raison de nouveaux projets menés en Iraq et au Pérou. La forte hausse enregistrée entre 2013 et 2014 s'explique en grande partie par des projets à grande échelle tels que Cap-EPT et le Rapport mondial de suivi.

45. S'agissant de CLT, le facteur qui a inversé la tendance a été l'augmentation globale du nombre de projets menés sur le terrain en divers endroits, notamment en Inde, au Myanmar, au Kosovo et en Italie (Venise).

46. Dans le cas de SHS, outre la diminution du nombre de projets au Brésil, la baisse est due à l'achèvement de plusieurs projets. Enfin, pour ce qui est de CI, la légère tendance à la hausse observée en 2015 s'explique principalement par la mise en œuvre de nouveaux projets en matière de radios communautaires, tels que le projet d'appui au développement local à travers les radios communautaires mené au Cameroun, et, à l'inverse des autres secteurs, par des dépenses supplémentaires au titre du fonds-en-dépôt brésilien constitué au profit du donateur.

47. La rubrique « Autres », qui comprend les services de soutien à caractère interne (représentant 2,4 % des dépenses totales), enregistre une baisse par rapport à 2014, essentiellement en raison de l'achèvement de certains projets financés par le Fonds d'urgence.

48. La figure ci-après fait apparaître les autorisations d'engagement de dépenses et les dépenses par secteur/service.

FIGURE 3

### Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses au 30 juin 2015 par grand programme et services de soutien

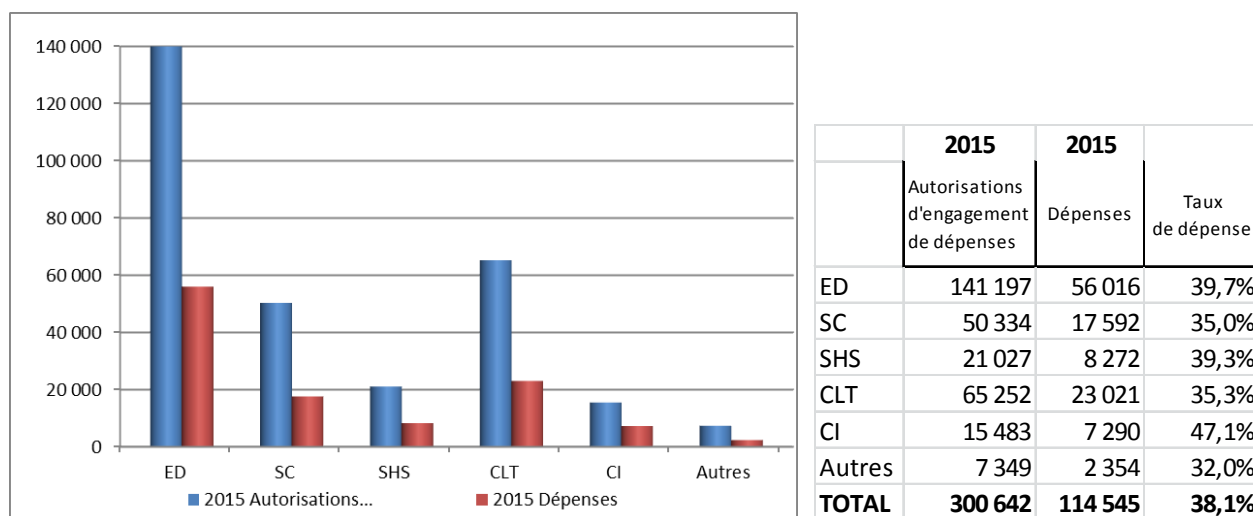
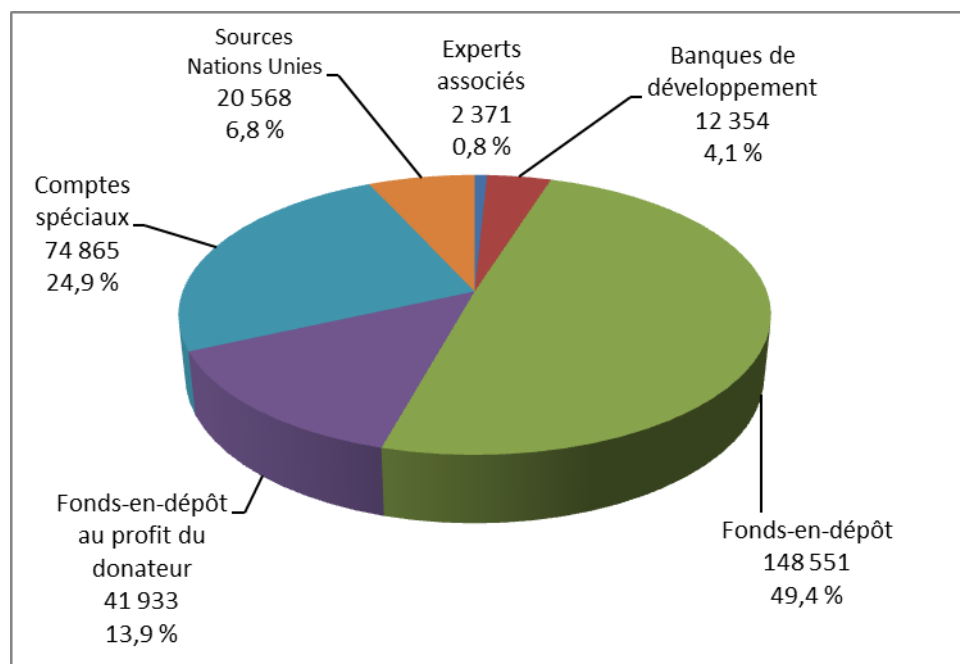


FIGURE 4

### Portefeuille des projets extrabudgétaires par mode de financement (autorisations d'engagement de dépenses au 30 juin 2015)



49. La figure ci-dessus indique la répartition par mode de financement, pour tous les projets extrabudgétaires : les fonds-en-dépôt constituent la part la plus importante (49,4 %), suivis par les comptes spéciaux (24,9 %), les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (13,9 %), les sources des Nations Unies (6,8 %), les banques de développement (4,1 %) et les experts associés (0,8 %).

50. Sur le nombre total de projets extrabudgétaires financés par des fonds-en-dépôt, 46,7 % sont des projets d'un montant inférieur à 250 000 dollars, mais représentent 6,3 % de la valeur totale. Ces projets nécessitent souvent des coûts de transaction et d'appui proportionnellement plus élevés, tandis que les possibilités de recouvrement des coûts correspondant au temps de

travail du personnel restent limitées. Le tableau ci-après donne un aperçu, pour les 959 projets en cours (sans compter les projets menés par le Bureau de Brasilia), du nombre de projets en fonction des montants, de leur valeur et du pourcentage correspondant par rapport à la valeur totale.

Montant	Nombre de projets	Total %	Total de la valeur des projets	Total %
Inférieur ou égal à 50 000 \$	94	9,8 %	2,9 M\$	0,3 %
Entre 50 000 \$ et 100 000 \$	101	10,6 %	8,2 M\$	1 %
Entre 100 000 \$ et 250 000 \$	252	26,3 %	44,4 M\$	5 %
Entre 250 000 \$ et 500 000 \$	183	19 %	67,1 M\$	7,6 %
Entre 500 000 \$ et 1 M\$	151	15,7 %	111,2 M\$	12,7 %
Entre 1 M\$ et 2,5 M\$	107	11,2 %	165 M\$	18,8 %
Entre 2,5 M\$ et 5 M\$	42	4,4 %	140,7 M\$	16 %
Supérieur ou égal à 5 M\$	29	3 %	339,9 M\$	38,6 %
Total	959	100 %	879,4 M\$	100 %

51. Comme indiqué dans les précédents tableaux de bord, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'exécution des projets extrabudgétaires grâce à un contrôle en amont de la planification et de la capacité d'exécution, ce qui s'est traduit par des plans de travail plus réalistes et réalisables.

52. En termes de recouvrement des coûts, ces efforts ont eu un impact sur les montants recouverts pour les heures de travail du personnel financé par le Programme ordinaire dans le cadre de la budgétisation intégrale et du recouvrement des coûts, comme l'indique le tableau ci-après :

Année	Montant recouvert
2008	43 000 \$
2009	44 000 \$
2010	184 000 \$
2011	632 000 \$
2012	652 000 \$
2013	1,5 M\$
2014	1,4 M\$

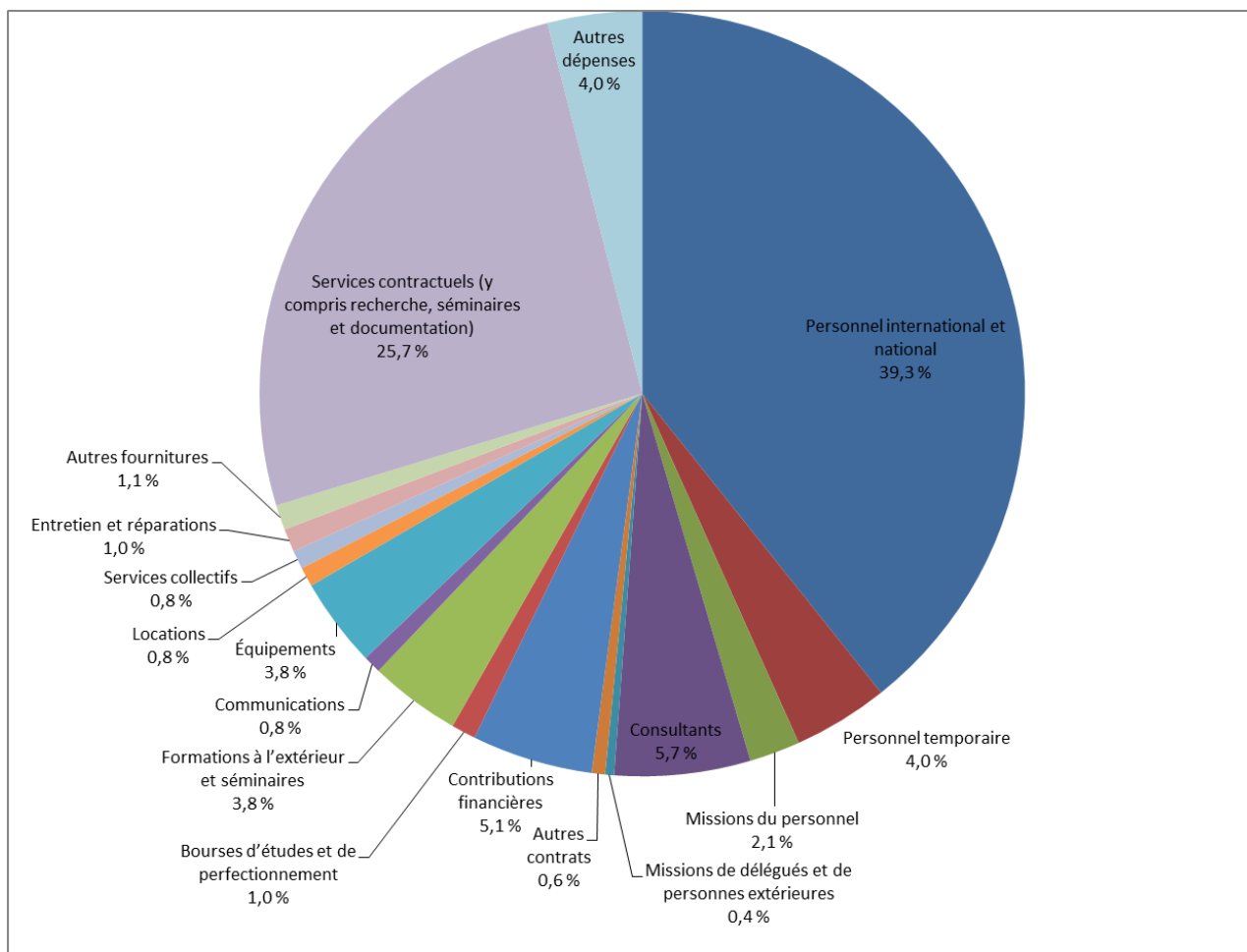
53. Les tableaux 4 et 5 du document 197 EX/4.INF.2 donnent des informations complémentaires concernant l'exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement, par donateur et par région.

#### **I. ANALYSE DU TOTAL DES DÉPENSES (PROGRAMME ORDINAIRE ET RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES) PAR CATÉGORIE DE COÛTS DES NORMES IPSAS**

54. Le tableau et la figure ci-après présentent les dépenses au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015 (personnel et activités), selon les catégories de coûts des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), telles que définies pour la présentation des états financiers de l'Organisation.

<b>Dépenses (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015</b>	<b>Programme ordinaire</b>	<b>Part relative %</b>	<b>Ressources extrabudgétaires</b>	<b>Part relative %</b>
Coûts de personnel	242 300	62 %	40 362	12 %
Assistance temporaire, consultants et autres contrats	26 253	7 %	48 043	15 %
Voyages – Missions du personnel	7 352	2 %	8 095	2 %
Voyages – Missions de délégués et de personnes extérieures	710	0,2 %	1 973	1 %
Contributions financières, bourses, formations à l'extérieur et séminaires	46 920	12 %	24 996	8 %
Services contractuels	24 943	6 %	160 273	48 %
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	40 139	10 %	47 393	14 %
<b>Total</b>	<b>388 618</b>	<b>100 %</b>	<b>331 135</b>	<b>100 %</b>

55. Le graphique ci-après présente les dépenses de l'Organisation (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires confondus) pour la période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2015 et détaille la part relative de chaque catégorie par rapport au total des dépenses. Les traitements et indemnités du personnel international et national représentent 39,3 % du montant total des dépenses, tandis que l'assistance temporaire, les consultants et autres contrats comptent pour 10,3 %. Les services contractuels (25,7 %) incluent principalement les contrats relatifs à l'exécution du programme, les travaux de recherche, la documentation, les publications, la traduction extérieure, la sécurité hors Siège, la gestion de la CAM et la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies. Les fournitures, consommables et autres dépenses (12,3 %) comprennent les coûts de fonctionnement du Siège et du dispositif hors Siège et se décomposent comme suit : communications, locations, maintenance et réparations, équipements (sécurité et informatique), autres dépenses et autres fournitures. Enfin, les autres catégories, qui correspondent à des dépenses de moindre ampleur, comprennent les contributions financières (5,1 %), les formations à l'extérieur et les séminaires (3,8 %), les voyages en mission du personnel (2,1 %), les bourses (1 %) et les voyages des délégués et participants (0,4 %).





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-dix-septième session

**197 EX/4**  
**Partie II Corr.**

PARIS, le 8 octobre 2015  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE II**

**Situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2015  
(comptes non audités), ajustements budgétaires qui découlent des dons  
et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé)  
Situation au 30 juin 2015 (comptes non audités)  
(N° 55)**

**CORRIGENDUM**

1. Dans l'encadré de la première page, le résumé de la Partie A doit se lire comme suit :

**Résumé**

Le document 197 EX/4 Partie II contient :

**A. Le rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015.**

Conformément à la résolution 37 C/98, paragraphes (b), (d) et (e), la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif :

- (i) des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015 ;
- (ii) des virements opérés entre articles budgétaires à la suite d'ajustements concernant les activités de programme intervenus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée aux paragraphes 5, 8 et 9.



2. À la page 5, paragraphe 8 (3), la recommandation doit se lire comme suit :

**(ii) Conformément à l'article 4 du Règlement financier, les crédits relatifs aux engagements contractés avant le 31 décembre 2015 et qui doivent être exécutés pendant l'année civile (2016) qui suit la fin de l'exercice financier restent utilisables et valables pendant ladite année civile.**

3. À la page 5, la première phrase du paragraphe 9 doit se lire comme suit :

Comme indiqué au paragraphe 19 de la partie B du présent document, les montants de certains virements pourraient dépasser la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, et certains montants ne seront connus avec exactitude qu'à la fin de l'exercice biennal.

4. À la page 10, la deuxième phrase du paragraphe 23 doit se lire comme suit :

**Les coûts de personnel et les coûts d'activité représentent 34,3 % et 65,7 % du montant total des plans de travail du 37 C/5, respectivement, contre 34 % et 66 % dans le plan de dépenses approuvé.**

5. À la page 19, paragraphe 52, le tableau doit se lire comme suit :

Année	Montant recouvré
2008	43 000 \$
2009	44 000 \$
2010	184 000 \$
2011	632 000 \$
2012	<b>780 000 \$</b>
2013	<b>1,4 M\$</b>
2014	<b>1,9 M\$</b>



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-dix-septième session

**197 EX/4**  
**Partie II Corr.2**

PARIS, le 12 octobre 2015  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE II**

**Situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 30 juin 2015  
(comptes non audités), ajustements budgétaires qui découlent des dons  
et des contributions spéciales reçus,**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2014-2015 (37 C/5 approuvé)**

**Situation au 30 juin 2015 (comptes non audités)**

**(N° 55)**

**CORRIGENDUM 2**

**1. Dans la Partie B, le paragraphe 45 doit se lire comme suit :**

45. S'agissant de CLT, le facteur qui a inversé la tendance a été l'augmentation globale du nombre de projets menés sur le terrain en divers endroits, notamment en Inde, au Myanmar, au Kosovo\* et en Italie (Venise).

\* Tel que défini au titre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (1999).